



# *Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services*

## **Comité Technique Paritaire Ministériel du 18 décembre 2007**

### **Pour le ministre « Bien malin celui qui sait ce qu'il faut faire ».**

*Les personnels du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables veulent croire qu'un projet ministériel ambitieux est encore possible, à condition de les associer. Ils sont prêts à se mobiliser pour cela*

Dans son message du 12 novembre 2007 aux agents, le Ministre l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durables indiquait que son intervention du 18 décembre 2007 serait consacrée aux orientations et au projet du ministère.

Les personnels du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) attendaient donc beaucoup de cette intervention de leur ministre devant leurs représentants, la première depuis l'instauration de ce ministère.

#### ***UN MINISTERE TOUJOURS VIRTUEL***

En effet, au bout de 8 mois d'exercice, le MEDAD reste le seul ministère sans lettre de mission de la part du Premier ministre. Ce ministère reste virtuel. Il n'a ni contour précis, ni contenu, ni mission, ni stratégie hormis l'affichage d'une réduction de l'ordre de 1500 agents en 2008.

Compte tenu des annonces de ces derniers jours, nous n'attendions malheureusement pas grand-chose de cette intervention. Nous n'avons pas été déçus de ce point de vue.

En juillet 2007, le directeur de cabinet du MEDAD nous indiquait en présence du ministre « *Nous n'avons pas la moindre idée de ce que nous allons faire* ». 5 mois après, ce 18 décembre 2007, les propos du ministre sont les mêmes : « ***Bien malin celui qui sait ce qu'il faut faire*** ».

Pendant 3 heures, nous avons assisté à une réunion souvent surréaliste durant laquelle le ministre a interrogé son administration pour savoir quelle méthode utiliser pour concerter au niveau national avec les organisations syndicales. Et pour en venir à indiquer que la situation était totalement cacophonique :

- aucun projet ministériel en dehors de la référence générale au « Grenelle de l'environnement ». De cette vaste opération de communication, il ne ressort pourtant que des idées très vagues dont la plupart ne seront jamais mises en œuvre. Il ne s'agit que d'un assemblage d'effets d'annonces et de mesures hétéroclites, sans aucune portée opérationnelle pour notre ministère. Il s'agit pourtant du seul élément auquel se réfère le ministre pour parler du MEDAD.
- une expression identique de toutes les organisations syndicales (et selon les trois composantes ex Écologie, ex Équipement, ex Industrie) pour faire état **du sentiment de trahison de l'ensemble des agents, écoeurés et révoltés**. Pour toute réponse, le ministre reconnaît l'existence de conflits de pouvoirs au niveau central.

- un ministre qui accepte enfin de s'intéresser à la question de la constitution du CTPM du MEDAD, puisque la FEETS FO l'a informé en séance l'avoir assigné en justice en l'absence de constitution réglementaire du CTP ministériel (voir déclaration FO). Comme nous le demandons depuis le début, et comme cela est possible, l'instauration du CTPM du MEDAD aurait du être réalisée depuis longtemps. Au lieu de cela, le ministre semble découvrir la question et indique qu'il y répondra courant février 2008, pas avant. Reste à espérer que le ministère existera encore à cette date après le rouleau destructeur de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).
- - un pilotage ministériel qui voit la séparation Secrétariat Général (gestion des moyens) / Commissariat (stratégie) totalement indéfinie à ce stade et incapable d'être justifiée par le ministre. En interdisant une cohérence d'ensemble, en refusant de se donner une capacité d'arbitrage inter programmes, le MEDAD sera bientôt plus segmenté, plus sectorisé et plus découpé que ne l'étaient jusqu'alors l'Équipement et l'Écologie. Rien n'explique aujourd'hui cette erreur historique et c'est manifestement l'incompréhension totale au niveau central. Pour nous, il est encore possible de corriger cette erreur.

Ainsi, alors qu'il ne reste que quelques semaines pour bâtir un projet ministériel, le porter et le défendre face aux arbitrages dogmatiques et extrêmes dans le cadre de la RGPP, le ministre a passé plusieurs minutes à demander au secrétaire général du ministère d'inventer en direct devant les organisations syndicales une méthode de concertation pour la suite.

Nous avons été les témoins de l'absence totale de préparation de cette « grande messe » entre le ministre, son cabinet, et les préfigurateurs des futures directions centrales.

### ***TROP PEU D'ENGAGEMENTS...***

Après bien des interventions des représentants des personnels, le ministre s'est risqué à quelques « engagements » : il s'est engagé sur un statut public pour le futur opérateur spécifique qui devrait être en charge de l'examen du permis de conduire (notant au passage avec attention la demande de FO pour un statut de service à compétence nationale, avec reprise intégrale de l'ensemble des inspecteurs et délégués). Puis, il s'est engagé à défendre le fait que les Directions Départementales de l'Équipement de l'Agriculture (fusion généralisée des DDE et des DDAF) demeurent des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du MEDAD.

Dans un autre registre, il a annoncé la reprise des réformes statutaires pour les OPA (propositions du rapport Courtial enfin relancées), les agents et chefs d'équipe.

C'est uniquement cela au chapitre des nouvelles que l'on peut qualifier de positives. Mais, à ce stade, il convient de s'y rattacher et de les mettre en avant.

### ***ET RIEN SUR DE TROP NOMBREUX POINTS !!!***

Pour le reste :

- Rien sur l'avenir des Directions Interdépartementales des Routes
- Rien sur les Services de la Navigation.
- Rien sur la mise en place des Directions Régionales de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (sauf que le MEDAD « revendique » la fusion DRE + DIREN avec la totalité des missions des DRIRE... tout en rappelant que l'arbitrage se fera en lien avec la position du Ministère des Finances).
- Rien sur la Direction Générale de l'Aviation Civile.
- Rien sur la politique de l'eau et les missions correspondantes, passées à la moulinette RGPP d'ici avril 2008 (on ne sait donc pas ce que le MEDAD porte comme position).

Sur l'organisation de l'administration centrale, aucune explication n'a été fournie, ni sur la cohérence d'ensemble, ni sur les objectifs recherchés. Et pourtant la réforme de l'administration centrale doit être opérationnelle pour... juin 2008 !

A noter que le préfigurateur de la direction générale des infrastructures et des transports intermodaux est un préfet. Tout un symbole.

Sur l'Ingénierie Publique, nous assistons à une nouvelle erreur, conséquence de la première (séparation SG / Commissariat) : l'Ingénierie Publique resterait rattachée à une direction fonctionnelle : la direction générale des ressources, des territoires et des habitats. Dès à présent, nous constatons que certains futurs responsables de cette direction ont prôné, durant le « grenelle de l'environnement », une nouvelle décentralisation et la mise en place d'agences sur les champs de l'aménagement et de la biodiversité.

En réalité, nous avons l'impression que personne ne sait aujourd'hui qui va piloter l'Ingénierie Publique, le Réseau Scientifique et Technique, la formation au sein du MEDAD. Là encore, nous voulons croire que la concertation à venir permettra de résoudre ces difficultés et de trouver des solutions pérennes et durables.

### **LA FEETS FO EST DETERMINEE A SE BATTRE POUR LE SERVICE PUBLIC DU MEDAD**

Malgré un tel tableau, **nous refusons l'idée que le MEDAD ne puisse se construire d'une façon ambitieuse.** L'arbitrage final sur les organisations ministérielles, y compris au niveau déconcentré, la réforme de l'Etat et concernant les domaines interministériels interviendra en avril 2008 dans le cadre de la RGPP.

Il reste donc 4 mois pour bâtir un projet ministériel au service de l'aménagement et du développement durables.

Nous avons rappelé au ministre que les personnels sont prêts à s'investir pour construire le MEDAD. Leur sens aigu du service public leur interdit de se satisfaire d'une proposition d'organisation du MEDAD qui résulte uniquement d'enjeux de pouvoirs sans aucune réflexion approfondie sur les objectifs et la stratégie du ministère. Ils sont déterminés pour que cette réflexion stratégique s'engage dès maintenant. **Les personnels du MEDAD refusent de sombrer dans l'abattement et le renoncement : ils croient encore aujourd'hui, à juste titre, en un avenir possible pour leur ministère et ils sont prêts à relever le défi** si les responsables du ministère veulent bien les écouter et construire avec eux un projet ambitieux pour le MEDAD, une véritable stratégie ministérielle claire, au service d'objectifs forts, accompagnée des moyens nécessaires pour préserver et développer les services, les missions et les compétences du service public de l'aménagement et du développement durables.

*Le message ministériel à tous les agents du MEDAD du 12 décembre dernier se termine en ces termes « La mobilisation de chacun sera la clé de la réussite ».*

*Voilà un point avec lequel nous pouvons être d'accord, l'avenir du MEDAD, l'avenir de tous les agents et des services qui le constituent passe, dès à présent, par la mobilisation des personnels avec leurs organisations syndicales.*